
États financiers de
Centre d'aide aux victimes d'actes
criminels (CAVAC) Côte-Nord

31 mars 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État des résultats	3
État de l'évolution des actifs nets	4
Bilan	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7 - 11
Annexe	12

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires et l'annexe, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

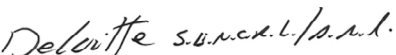
Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 ¹

Le 23 mai 2019

¹ CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° A121151

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
Produits	1 100 109	1 098 280
Charges		
Salaires et charges sociales	799 438	846 557
Assurances	1 610	1 672
Cellule de crise	2 548	4 764
Contrat d'entretien des équipements	4 577	4 526
Cotisations et documentations	482	370
Cotisations ordre professionnel	3 826	3 830
Entretien et réparations	3 741	5 424
Fournitures de bureau et papeterie	5 424	5 421
Frais d'assemblée et divers	7 042	2 123
Frais d'impression	623	584
Frais de déplacement	49 231	52 806
Frais de formation	14 940	17 497
Honoraires professionnels	3 797	8 280
Loyer	37 096	36 706
Projet - Semaine des victimes	-	5 000
Projet - Sommes versées par les contrevenants (SVC)	3 661	1 596
Publicité et promotion	4 718	3 063
Taxes municipales	1 710	1 983
Télécommunications	11 411	13 341
Intérêts et frais bancaires	2 219	2 448
Amortissement des immobilisations corporelles	18 666	18 554
	976 760	1 036 545
Excédent des produits sur les charges	123 349	61 735

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord**État de l'évolution des actifs nets**

Exercice terminé le 31 mars 2019

	Investis en immobilisations	Affectations internes (note 6)	Non affectés	2019 Total	2018 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	38 767	75 234	67 983	181 984	120 249
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(18 666)	-	142 015	123 349	61 735
Investissements en immobilisations corporelles	2 422	-	(2 422)	-	-
Affectations internes	-	7 300	(7 300)	-	-
Solde à la fin	22 523	82 534	200 276	305 333	181 984

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

Bilan

au 31 mars 2019

	Notes	2019 \$	2018 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		85 250	75 086
Placements temporaires, 0,6 % à 2,5 %		259 001	144 533
Débiteurs	3	20 726	12 807
Sommes à recevoir de l'État		6 794	5 671
		371 771	238 097
Immobilisations corporelles	4	22 523	38 767
		394 294	276 864
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	5	88 961	94 880
Éventualités et engagements			
	8 et 9		
Actifs nets			
Investis en immobilisations		22 523	38 767
Affectations internes	6	82 534	75 234
Non affectés		200 276	67 983
		305 333	181 984
		394 294	276 864

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019 \$	2018 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	123 349	61 735
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	18 666	18 554
	142 015	80 289
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	(14 961)	25 300
	127 054	105 589
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 422)	(33 189)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	124 632	72 400
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	219 619	147 219
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	344 251	219 619

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

(Voir les renseignements complémentaires présentés à la note 7.)

1. Description de l'organisme

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord (l'« Organisme »), constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec, est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa principale activité est d'offrir des services aux personnes victimes et témoins d'actes criminels ainsi que leurs proches, dans les districts judiciaires de Baie-Comeau et de Mingan.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des instruments suivants :

- a) Les placements en actions non cotées, lesquels sont évalués au coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, le cas échéant;
- b) Les placements en actions cotées ainsi que les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible, lesquels sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des actions cotées est établie à partir du dernier cours de clôture et le cours de la juste valeur reçu de la contrepartie bancaire tient lieu de juste valeur pour des instruments financiers dérivés.

Les intérêts gagnés sur les placements à court terme et les obligations, les dividendes reçus sur les actions non cotées, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements à court terme et d'obligations sont inclus dans les autres produits de l'état des résultats.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise en résultat net une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes suivantes :

Améliorations locatives	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %

Réduction de valeur

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle doit être constaté à titre de charge dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas être annulée par la suite.

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services sont rendus, que le prix que l'acheteur doit payer est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les principales estimations utilisées sont la provision pour créances douteuses, les durées de vie utile des actifs à long terme et la juste valeur de certains instruments financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Débiteurs

	2019	2018
	\$	\$
Remboursements de dépenses à recevoir	7 525	3 020
Avances à percevoir, sans intérêts	13 201	9 787
	20 726	12 807

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord**Notes complémentaires aux états financiers**

31 mars 2019

4. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2019 Valeur comptable nette \$	2018 Valeur comptable nette \$
Améliorations locatives	74 852	66 537	8 315	23 286
Mobilier de bureau	51 261	40 324	10 937	12 673
Matériel informatique	53 256	49 985	3 271	2 808
	179 369	156 846	22 523	38 767

5. Crédoiteurs et charges à payer

	2019 \$	2018 \$
Comptes fournisseurs	6 193	14 831
Salaires	26 559	24 243
Vacances à payer	56 209	55 806
	88 961	94 880

6. Affectations internes

Le BAVAC permet d'affecter une partie des sommes d'argent provenant des sommes versées par les contrevenants. Ces affectations serviront à des projets spécifiques dédiés aux victimes d'actes criminels dans une année ultérieure.

7. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2019 \$	2018 \$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation</i>		
Débiteurs	(7 919)	4 698
Sommes à recevoir de l'État	(1 123)	5 068
Charges payées d'avance	-	1 775
Créditeurs et charges à payer	(5 919)	13 759
	(14 961)	25 300
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		
Encaisse	85 250	75 086
Placements temporaires, 0,6 % à 2,5 %	259 001	144 533
	344 251	219 619

8. Éventualités

Entente de financement

Selon l'entente du financement de base pour l'exercice financier 2018-2019, signée avec le Ministre de la Justice du Québec, lorsque les revenus provenant de cette entente excèdent les coûts réels encourus, le Ministre voit à ce que l'Organisme en dispose selon les modalités suivantes :

- l'Organisme rembourse le surplus; ou
- le surplus est ajouté à la subvention de l'exercice financier suivant; ou
- le surplus est soustrait de la subvention de l'exercice financier suivant.

Il est présentement impossible d'évaluer la décision du Ministre et les conséquences pour l'Organisme, le cas échéant. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

Hypothèque mobilière

L'Organisme a consenti une hypothèque mobilière sur ses placements temporaires, d'un montant maximum autorisé de 4 500 \$, portant intérêts au taux annuel de 19,99 % si demandé, et ce, pour garantir huit cartes de crédit émises au nom de l'Organisme par une institution financière.

9. Engagements

L'Organisme s'est engagé par contrat jusqu'en avril 2021 pour la location d'un local. Le solde de l'engagement suivant ce contrat s'établit à 39 188 \$ et comprend les versements suivants pour les trois prochains exercices :

	\$
2020	18 810
2021	18 810
2022	1 568

L'Organisme s'est engagé par contrat pour la location d'un photocopieur qui vient à échéance en octobre 2020. Les loyers futurs s'élèveront à 1 567 \$ et comprennent les paiements suivants pour les deux prochains exercices :

	\$
2020	1 045
2021	522

L'Organisme s'est engagé par contrat pour la location d'un photocopieur qui vient à échéance en février 2023. Les loyers futurs s'élèveront à 6 201 \$ et comprennent les paiements suivants pour les quatre prochains exercices :

	\$
2020	1 908
2021	1 908
2022	1 908
2023	477

10. Dépendance économique

Les produits de l'Organisme proviennent à 98 % (98 % en 2018) de subventions gouvernementales.

11. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2019, les principaux passifs financiers de l'Organisme étaient les créditeurs et charges à payer.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

Annexe

Exercice terminé le 31 mars 2019

Produits - Annexe A

	2019	2018
	\$	\$
Subventions - Ministère de la Justice du Québec - Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC)	1 076 070	1 073 280
Subventions - Ministère de la Justice - Canada	-	5 000
Subventions - Centre local d'emploi - Fonds de développement du marché du travail	3 850	-
Contributions locales	250	10
Sommes versées par les contrevenants (SVC)	10 961	15 283
BAVAC - remboursements - frais de déplacement	6 295	4 077
Revenus d'intérêts	1 205	630
Supervision stagiaires	1 478	-
	1 100 109	1 098 280